

ARRÊTÉ DU MAIRE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

Arrêté AP_2024_0064

Arrêté permanent

Délégation dans les fonctions d'officier d'état civil et de signature aux fonctionnaires de Cherbourg-en-Cotentin

Monsieur Benoit ARRIVÉ maire de la commune de Cherbourg-en-Cotentin,

Vu la délibération n° DEL_2020_164 du 5 juillet 2020

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2113-11, L2122-19, L 2122-30, R 2122-8, R 2122-10, R 2213-17,

VU l'arrêté de délégation du 7 décembre 2023 n° AR n°2023_5065_CC relatif à la délégation de fonction et de signature des 14 maires-adjoints, 5 maires délégués et 4 conseillers délégués,

VU l'évolution des organigrammes des services,

CONSIDERANT l'utilité d'une délégation de signature aux fonctionnaires dans un souci d'efficacité et de réactivité dans la gestion des affaires communales,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} – Dans les conditions prévues à l'article R2122-10 du code général des collectivités territoriales, délégation dans les fonctions d'officier d'état civil et de signature sont données, sous mon contrôle et ma responsabilité à :

DIRECTION ACCUEIL POPULATION CENTRE Pour le territoire de Cherbourg Octeville

- DJEBBAR Natacha née MÉNAGE, adjoint administratif territorial
- LOSTORIAT Lydie, épouse JOURDAIN, adjoint administratif territorial principal 1^{ère} classe
- FER Isabelle, épouse LAMOTTE, adjoint administratif territorial principal 1^{ère} classe
- LEFILLIATRE Isabelle, adjoint administratif territorial principal 1^{ère} classe
- BANNIER Véronique, épouse N'DOYE, adjoint administratif territorial principal 1^{ère} classe
- SAVARY Alexandra, épouse PERROTIN, adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe
- PIEDAGNEL Patricia, épouse PIGNOT, adjoint technicien territorial principal 1^{ère} classe
- TEXIER Nathalie, adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe
- PICHON Nathalie, épouse LECESNE, rédacteur principal 1^{ère} classe
- ROCH Stéphanie, adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe
- LESAVOUREY Agnès, épouse COLARD, adjoint technicien territorial principal 1^{ère} classe
- DIGARD Patricia, adjoint administratif territorial
- POTTIER Jacqueline, veuve LEDUC, adjoint technicien territorial principal 1^{ère} classe
- TROCMÉ Valérie, épouse GOUYAN adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe
- GOSSELIN Morgane, adjoint administratif territorial
- LE FLEM Nelly, Rédacteur principal 1^{ère} classe
- BARBÉ Sophie, Attaché principal.

DIRECTION ACCUEIL POPULATION EST**Pour le territoire de Tourlaville :**

- Marie-Pierre BATICLE, épouse MILLET, adjoint administratif territorial principal, 2^{ème} classe
- Sylviane GOURHAND, épouse JOUANNE, adjoint administratif territorial principal 1^{ère} classe
- Sandrine AUGÉARD, adjoint administratif territorial principal 1^{ère} classe
- Isabelle RENET, épouse AIMARD, adjoint administratif territorial principal 1^{ère} classe
- Nathalie VERCHER, épouse GOSSELIN, attachée territoriale principale
- Anaïs LEVEN, adjoint administratif territorial

Pour le territoire de La Glacerie :

- Sabrina LETELLIER, épouse HAMEL, adjoint administratif territorial principal 1^{ère} classe,
- Sylvie GRANDSIRE, épouse LEMAGNEN, adjoint administratif territorial principal 1^{ère} classe,
- Vincent LOCHET, adjoint administratif territorial
- Elodie ÉQUILBEC, épouse FOUACE, adjoint administratif territorial principal 1^{ère} classe

DIRECTION ACCUEIL POPULATION OUEST**Pour le territoire d'Équeurdreville-Hainneville :**

- Marie-Françoise DUBOST, adjoint administratif territorial principal 1^{ère} classe
- Catherine POLIDOR, épouse LÉZEC, rédacteur territorial
- Christine TOUZÉ, épouse BOUSSELMAME (nom d'usage TOUZÉ-BOUSSELMAME), attachée territoriale principal
- Valérie PÉRINET, épouse LE GUEST, adjoint administratif territorial
- Nathalie MABIRE, épouse TRAVERT, adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe

Pour le territoire de Querqueville :

- Christelle DUCHEMIN, adjoint administratif territorial principal 1^{ère} classe,
- Caroline SOUTIF, épouse DRUON, rédacteur principal 2^{ème} classe,
- Séverine THOMINE, épouse VAULTIER, adjoint administratif territorial principal 1^{ère} classe
- Laurence BOUSQUAINAUD, adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe

ARTICLE 2 – Dans les conditions prévues aux articles L2122-30 et R2122-8 du code général des collectivités territoriales, délégation de signature est donnée sous mon contrôle et ma responsabilité en cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-François LEJEUNE, M. Gilbert LEPOITTEVIN, Mme Odile LEFAIX-VERON, M. Patrice MARTIN à tous les agents de l'Etat civil en ce qui concerne la certification conforme et la légalisation de signature

ARTICLE 3 : Dans les conditions prévues à l'article L2122-19 du code général des collectivités territoriales, délégation de signature est donnée, dans le cadre de la police des funérailles et lieux de sépultures sous mon contrôle ma responsabilité, en cas d'absence ou d'empêchement des maires délégués, aux responsables des services communaux sur le périmètre de la commune déléguée dans l'ordre de priorité suivant :

Pour le territoire de Cherbourg-Octeville :

- Nathalie CAPITEN, cheffe de service Cimetières,
- Nelly LE FLEM, cheffe de service Etat civil
- Nathalie PICHON, épouse LECESNE, cheffe de département population centre,
- Sophie BARBÉ, directrice,
- Yoann BOSSÉ, directeur général adjoint.

Pour le territoire de Tourlaville :

- Sandrine AUGÉARD, cheffe d'équipe,
- Nathalie VERCHER, épouse GOSSELIN, directrice,
- Yoann BOSSÉ, directeur général adjoint.

Pour le territoire de La Glacerie :

- Elodie ÉQUILBEC, épouse FOUACE, cheffe d'équipe
- Nathalie VERCHER, épouse GOSSELIN, directrice,
- Yoann BOSSÉ, directeur général adjoint.

Pour le territoire d'Equedreville-Hainneville :

- Catherine POLIDOR, épouse LEZEC, cheffe d'équipe,
- Christine TOUZÉ, épouse BOUSSELMAME, directrice,
- Yoann BOSSÉ, directeur général adjoint.

Pour le territoire de Querqueville :

- Caroline SOUTIF, épouse DRUON, cheffe d'équipe,
- Christine TOUZÉ, épouse BOUSSELMAME, directrice,
- Yoann BOSSÉ, directeur général adjoint.

ARTICLE 4 – Ampliation du présent arrêté sera adressée aux intéressés, à Monsieur le Procureur de la République, près le Tribunal Judiciaire de Cherbourg en Cotentin et à Madame la Sous-Préfète de Cherbourg-en-Cotentin.

ARTICLE 5 – Les dispositions du présent arrêté seront applicables après sa transmission au représentant de l'Etat, sa publication et sa notification. L'arrêté AR_2023_3386_CC du 11 août 2023 est abrogé.

ARTICLE 6 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le tribunal administratif (3 rue Arthur Leduc – 14000 CAEN): dans un délai de deux mois à compter :

- de sa publication pour le recours des tiers,
- de sa notification pour le recours des intéressés.

Le Tribunal Administratif peut-être saisi par l'application informatique « télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 7 – Monsieur le Directeur Général des services de la commune de Cherbourg-en-Cotentin est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet de la ville de Cherbourg-en-Cotentin.

Cherbourg-en-Cotentin, le 22 janvier 2024



